

14553



AMG COMPAGNIE
Société Anonyme au capital de 1.020.000 €
Siège Social 14 rue des Fillettes - 93300 AUBERVILLIERS

R.C.S. BOBIGNY B 379 831 852

- 5 AOUT 2010

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-Saint-Denis)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

REUNIE EN DATE DU 30 JUIN 2010

L'an deux mille dix le trente juin à dix-huit heures au siège social de la société, les actionnaires de la société AMG COMPAGNIE, société anonyme au capital de 1.020.000 € divisé en 10.200 actions se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du conseil d'administration.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M. Meir ABERGEL en sa qualité de Président Directeur Général.

M. Gabriel ABERGEL et M. Ygal ABERGEL, titulaires ou représentants du plus grand nombre d'actions, acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

M. Thierry MARUANI est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 10.200 actions, soit la totalité des actions composant le capital et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée

- Copie des lettres de convocations adressées aux actionnaires,
- La feuille de présence et la liste des actionnaires,
- Le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Le texte des résolutions présentées à l'assemblée,
- Statuts mis à jour.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur, l'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est donnée du rapport du conseil.

La discussion est ouverte.

Diverses observations sont présentées et le Président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée des associés, après avoir entendu le rapport de gestion, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social qui sera fixée à la date du 30 septembre à compter de l'exercice en cours. La prochaine clôture des comptes interviendra donc le 30 septembre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée des associés décide de modifier, ainsi qu'il suit, l'article 6 des statuts

Article 6 - Exercice social

Ancienne mention

L'exercice social commence le 1er avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Nouvelle mention

L'exercice social commence le 1er Octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal afin d'effectuer les formalités de publication et de dépôt.

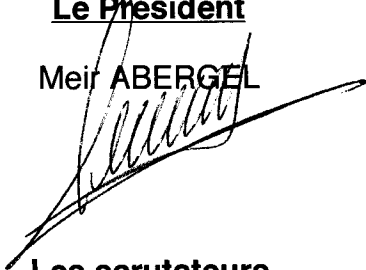
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président

Meir ABERGEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Meir ABERGEL', written over the printed name.

Les scrutateurs

Gabriel ABERGEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gabriel ABERGEL', written over the printed name.

Ygal ABERGEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ygal ABERGEL', written over the printed name.

Le secrétaire

Thierry MARUANI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry MARUANI', written over the printed name.